

# 50 milliards de DH alloués à la mise en œuvre du programme national de gestion des déchets ménagers en 2017



La gestion des déchets ménagers coûte cher aux collectivités locales.

**Pas moins de 50 milliards de dirhams sont alloués en 2017 à la mise en œuvre de la dernière partie du programme national des déchets ménagers. Ce budget est consacré au soutien des collectivités territoriales dans leurs programmes provinciaux de collecte des déchets ainsi qu'à la poursuite de la réalisation des centres de tri, de recyclage et de valorisation des déchets ménagers.**

Plus de 50 milliards de dirhams sont alloués en 2017 à la mise en œuvre de la dernière partie du programme national des déchets ménagers. C'est ce que nous a confié Nezha El Ouafi, secrétaire d'État chargée du Développement durable dans une déclaration accordée au «Matin». Ce budget sera réparti entre la collecte et le nettoyage (72%), la réalisation et l'exploitation des décharges contrôlées (14,6%), la réhabilitation et la fermeture des décharges sauvages (6,3%), l'étude, le suivi et le contrôle (3,5%) ainsi que le tri, le recyclage et la valorisation (1,8%) et enfin la communication, la sensibilisation et la formation (1,8%). Lancé en 2008, ce programme composé de plusieurs parties est réalisé en partenariat avec le ministère de l'Intérieur. Il vise à améliorer la gestion des déchets ménagers dans plus de 330 villes et centres urbains afin de réduire l'impact de ces déchets sur l'environnement et améliorer le cadre

écologique de la population. Notons que ce programme sera suivi de la mise en place d'un deuxième plan quinquennal (2017-2021) visant à accélérer le rythme de réalisation des projets. Dans ce sens, la secrétaire d'État chargée du Développement durable a annoncé qu'un budget a été consacré, à partir de cette année, au financement et au soutien technique nécessaire pour accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de ce programme dans les plus brefs délais. S'agissant de l'appui financier accordé aux collectivités territoriales dans le cadre de ce programme, la responsable gouvernementale tient à souligner qu'il se poursuivrait, mais qu'il reposerait désormais sur quatre principes. Premièrement, la transparence dans les critères d'allocation, notamment pour permettre aux communes d'anticiper, dès les premières réflexions sur leurs projets, le niveau d'appui qu'elles peuvent escompter. Deuxièmement, la péréquation, de façon à tenir compte des inégalités des ressources entre les différents territoires, troisièmement, la performance, afin de valoriser les projets présentant des qualités particulières susceptibles d'améliorer, par effet de diffusion des bonnes pratiques, et enfin l'intégration de la dimension environnementale et sociale, conformément à la logique de développement durable. ■

Yousra Amrani

## Questions à Nezha El Ouafi

«Grâce au programme lancé en 2008, le taux de la collecte des ordures ménagères a atteint 85%»



Nezha El Ouafi, secrétaire d'État chargée du Développement durable.

«Votre département vient de mettre en place un nouveau programme quinquennal (2017-2021) de collecte des déchets. Quel bilan faites-vous du premier programme lancé en 2008 et qui prend fin cette année ?

Plusieurs réalisations ont pu être enregistrées depuis le lancement de ce programme en 2008. Il y a lieu de citer notamment la hausse du taux de collecte des ordures ménagères qui a atteint 85%. Aussi, nous pouvons nous féliciter de la maîtrise par les collectivités territoriales de la technique de la gestion déléguée. Parmi les acquis figure également la maîtrise de la technique d'enfouissement et de valorisation de déchets ménagers et similaires. Sur ce point, je tiens à souligner que le Maroc dispose pour la première fois d'un modèle réussi à Marrakech qui réalise toutes les étapes de traitement des déchets et que nous souhaitons généraliser dans 7 autres villes, notamment à Casablanca, Rabat et Tanger.

«Quels sont les dysfonctionnements constatés lors de la mise en œuvre du programme ?

Ce ne sont pas des dysfonctionnements, mais plutôt des difficultés liées principalement à la mise en œuvre du programme. En effet, l'étude a relevé la non-qualification des cadres chargés de la mise en œuvre du programme au niveau des collectivités ainsi que l'absence d'un plan directeur pour décliner ce programme sur le terrain, ce qui entrave la bonne exécution des projets.

«Quelles sont justement les mesures prises pour surmonter ces difficultés ?

Outre l'accompagnement technique des cadres, le secrétariat d'État a mis en place des conditions pour permettre aux collectivités territoriales de bénéficier de cette subvention. Ces conditions ont été définies en concertation avec le ministère de l'Intérieur. Elles sont basées sur trois principes, à savoir la transparence, l'équilibre entre les collectivités territoriales et l'efficacité. Ces nouvelles conditions incluent également le fait que les collectivités territoriales élaborent d'abord un plan directeur pour la réalisation de leurs propres programmes de gestion des déchets ménagers et qu'elles prennent en charge les différentes étapes de recyclage, à savoir la collecte des déchets, le tri en amont et la valorisation. Aussi, il faut que la collectivité territoriale présente un justificatif de l'acquisition du terrain sur lequel sera aménagée la décharge. ■

Un budget a été consacré au financement et au soutien technique nécessaire pour accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de ce programme.